

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY**

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière de la susdite municipalité,

Lors de la séance ordinaire du conseil, le vendredi, 02 décembre 2022, le conseil municipal de Saint-Eugène-d'Argentenay a adopté le règlement n°207-2022 afin de déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2023.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures habituelles d'ouverture, au 493, Principale, à St-Eugène-d'Argentenay.

DONNÉ à Saint-Eugène-d'Argentenay, ce 05^{ième} jour du mois de décembre 2022.



Karine Ouellet
Directrice générale / greffière-trésorière
